

Votre contact

**Julien VIAUD**

JVConseilGP

+262693014132

julienviaud.conseilgp@gmail.com



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

### VIAUD Julien

103 rue Victor le Vigoureux, Appt 13  
97410 Saint Pierre

Téléphone :  
Email : [julienviaud.conseilgp@gmail.com](mailto:julienviaud.conseilgp@gmail.com)

## INFORMATIONS

Conseiller immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 24003468  
(Consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Face à vous un professionnel qui s'engage à :

- => Respecter les dispositions réglementaires ;
- => Se comporter avec loyauté, compétence, diligence et agir avec équité au mieux de vos intérêts ;
- => Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences ;
- => S'enquérir de vos objectifs, votre situation globale, de votre expérience avant de formuler un conseil ;
- => Avoir recours si nécessaire à d'autres professionnels pour votre intérêt ;
- => Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision ainsi que les modalités de notre rémunération ;

### Les Etapes de ma mission de conseil:

Etape 1: **Découverte** de vos objectifs et de votre situation Patrimoniale  
(Présentation de mes habilitations et signature du DER)

Etape 2: **Analyse et restitution** d'un bilan patrimonial global et détermination de mes missions. Présentation d'une stratégie Patrimoniale avec conseils et solutions à mettre en place.

Etape 3: **Finalisation**, réponse aux questions, co-construction de la stratégie et détermination des solutions retenue et des missions confiées.

(Signature d'une lettre de mission et des contrats d'application)

Etape 4: **Validation** et mise en place des solutions  
(Signature de la déclaration d'adéquation)

Etape 5: Accompagnement dans le temps (Révision périodique de l'adéquation de la stratégie dans le temps)

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

### CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)

Membre de la CNCEF Patrimoine association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Mes conseils en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante, mon conseil repose sur une analyse exhaustive des différents types d'instruments financiers, ma rémunération est constituée de commissions ou avantages monétaires ou non monétaires sur les instruments financiers que vous pourriez souscrire, en rapport avec la fourniture de mes prestations de conseil. Ma rémunération est versée par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations m'imposant une information claire et transparente à mes clients, une qualité de service ainsi que l'obligation d'agir au mieux des intérêts de mes clients.

Lorsque ma prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de ma rémunération vous seront communiquées dans la « Lettre de Mission », et les montants précisés dans « la Déclaration d'Adéquation » qui vous seront soumis.

N° ORIAS : N°24003468

### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 127 128 662

### Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF/CGP	2 000 000€	2 000 000€

### Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
3 COLONNES	Société Immobilière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ADVENIS REIM	Société Immobilière	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
CORUM	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Epsilon 360	Société Immobilière	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Inter Gestion REIM	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
INTER INVEST	Société de gestion financière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
INVEST SECURITIES Sofica	Prestataire de Services d'Investissement	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
IROKO	Société Immobilière	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
Remake Live	Société Immobilière	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
SOGENIAL Coeur Forest	Prestataire de Services d'Investissement	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours

# ASSURANCE

## Courtier

### Courtier en Assurances (COA)

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9, j'exerce mon activité en qualité de **Courtier en Assurances**, à titre indépendant, au sein de mon cabinet **JVConseilGP**.

Le cabinet JVConseilGP est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance tenu par l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 24003468, en qualité de **Courtier en Assurance**.

En tant que **courtier indépendant**, je ne suis soumis à **aucune obligation contractuelle d'exclusivité** avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. J'ai la possibilité de travailler avec **toutes les compagnies d'assurance du marché** avec lesquelles je suis référencé, ce qui me permet de **comparer librement** les garanties, tarifs et conditions d'un **nombre suffisant de contrats d'assurance** offerts sur le marché, afin de vous conseiller en toute objectivité (article L521-2 II du Code des assurances).

Le cabinet JVConseilGP **ne détient aucun lien financier ou capitalistique** de nature à influencer le conseil rendu, avec une entreprise d'assurance. Le cas échéant, toute information relative à l'existence de liens capitalistiques significatifs (supérieurs à 10 %) ou à la part de chiffre d'affaires réalisée avec une entreprise d'assurance donnée serait portée à votre connaissance.

Ma **prestation de conseil en assurance** consiste à :

- recueillir vos **exigences et besoins** ainsi que les informations nécessaires à la compréhension de votre situation (familiale, patrimoniale, professionnelle, fiscale, etc.),
- analyser vos **objectifs** (protection de la famille, prévoyance, retraite, épargne, transmission, etc.),
- vous proposer, à l'issue de cette analyse, **un ou plusieurs contrats d'assurance cohérents** en réponse à vos besoins et exigences, parmi les solutions des différentes compagnies avec lesquelles je travaille, en toute **indépendance et sans restriction commerciale imposée par un mandant**.

Ainsi, dans le cadre de mon activité de **Courtier en Assurances indépendant**, au sein de **JVConseilGP**, mon objectif est de vous apporter un conseil personnalisé, objectif et durable, au seul service de vos intérêts.

N° ORIAS : N°24003468

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 127128662

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Assurance ou Mandataire d'Intermédiaire d'assurance	2 000 000€	2 315 610€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
-----	--------	---------------	----------------------

CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
CORUM L'EPARGNE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ERES	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Malakoff Humanis EPSENS Epargne Salariale	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SwissLife	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
UNEPORADEA Vie	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

# FINANCEMENT

## Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 24003468

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

### INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP)

Catégorie Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MIOBSP)

– Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en qualité de **Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MIOBSP)**, pour le compte de notre mandant CREDIT-PACK, dont siège social situé à Hermès Park Bât B 64, avenue d'Haïfa 13008 MARSEILLE, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 530 838 127 sous le numéro ORIAS 11063856 en qualité de Mandataire non Exclusif en Opération de Banque et en Services de Paiement, Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement, Courtier d'Assurances et Mandataire d'Intermédiaire d'Assurances,

*Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.*

**N° ORIAS : N°24003468**

### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 127128662

### Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	2 000 000€	2 000 000€
Démarchage bancaire et Financier	2 000 000€	2 000 000€

### Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
CREDIT-PACK	Société de courtage en financement	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
INOVEA Crédit	Société de courtage en financement	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours

# IMMOBILIER

## Agent commercial

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES (SANS MANIEMENT DE FONDS)

Agent commercial sous la Carte T d'INOVEA Immobilier

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la carte professionnelle d'INOVEA Immobilier n° CPI 3402 2017 000 021 580 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Hérault le 27/09/2020, valable jusqu'au 26/09/2023.

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 127128662

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Transactions immobilières	2 000 000€	2 000 000€

## DURABILITÉ

---

Mon cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

**Saisir un médiateur :**

**Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

**Pour les activités de CIF**

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02  
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR>

**Pour les activités d'assurance puis les activités d'OBSP et Immobilières**

CMAP  
Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris  
39 avenue Franklin D.Roosevelt  
75 008 PARIS  
Site internet : [cmap@cmap.fr](mailto:cmap@cmap.fr)  
Tel: 01 44 95 11 40

# RÉMUNÉRATION

## Combien ça coûte de faire appel à mes services ?

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens à vous rappeler mon rôle de Conseiller Financier.

Mon métier consiste à faire le point sur votre situation actuelle (patrimoniale, fiscale, sociale, juridique, etc..) et à répondre à l'ensemble de vos objectifs de vie (Préparation de la retraite, transmission de votre patrimoine, défiscalisation, acquisition immobilières etc)

A l'instar d'un médecin de famille, je vous accompagne sur le long terme.

### J'interviens sur 3 aspects :

=> **Le conseil à l'état pur:** Réalisation d'un Bilan patrimonial complet en toute neutralité. A ce titre, je facture des honoraires en fonction de la complexité du dossier entre 500€HT (Franchise TVA) et 4000€HT (Franchise TVA). C'est à l'occasion de notre premier échange préalable que je communique le montant des honoraires concernant votre dossier. Je propose également des rendez-vous consultatifs forfaitisés 150€HT (Franchise TVA) pour 2h d'échange.

=> **La mise en place de solutions préconisées** validées par vos soins (la stratégie Patrimoniale doit-être coconstruite avec vous). Pour cette prestation, je suis rémunéré via les rétrocessions des partenaires sur les produits préconisés. Ces rétrocessions ne sont pas un coup supplémentaire pour vous mais une redistribution des frais financiers d'un produit commercialisé par un circuit de distribution différent.

=> **Prestation de suivi à l'année:** Forfait ou Forfait horaire ou 1% des fonds gérés HT (Franchise TVA) et assistance à la déclaration d'impôt.

### Notre première rencontre est un rendez-vous de découverte.

Comme son nom l'indique, il a pour but de faire connaissance avec vous, votre situation, et les éléments qui composent votre patrimoine.

L'objectif de ce premier rendez-vous est de :

=> faire le point sur votre situation familiale et les dispositions juridiques prises (contrat de mariage, donation, testament...),

=> recenser l'ensemble des éléments constitutifs de votre patrimoine (immobilier, actifs financiers, flux, etc..),

=> et déterminer vos objectifs patrimoniaux

Tous ces éléments sont essentiels pour que je puisse élaborer un bilan patrimonial complet et une stratégie sûre mesure.

# RÉCLAMATIONS

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION / RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

### MODALITES DE SAISINE

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par mail ou courrier à :

- Votre conseiller:

VIAUD Julien  
JV Conseil GP  
Julienviaud.conseilgp@gmail.com  
103 rue Victor le Vigoureux,  
Résidence Victor Park, Appt 13  
97410 Saint-Pierre

- INOVEA

Service réclamation  
55 Impasse Mac Gaffey  
34070 Montpellier

### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller ainsi que son réseau s'engagent à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

### Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre de nos prestations, nous sommes susceptibles de procéder au traitement de données personnelles vous concernant, ce à quoi vous consentez.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données nous nous engageons à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre vous et nous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Vous êtes informé que vous avez le droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

Vous avez le droit si vous le souhaitez d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

## DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

### **Le Client**

Fait à :

Date :

Signature :

### **Le Conseiller**

Fait à :

Date :

Signature :

## MENTIONS LÉGALES

---

JVConseilGP

SIREN 895281764 RSAC SAINT-PIERRE de la Réunion

Code NAF/APE 70.22Z ORIAS N°24003468 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

Agent commercial immobilier sans réception de fonds : attestation d'habilitation délivrée par la Préfecture de la Réunion

Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et de Services de Paiement

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris

Cedex 9